



Compte-rendu du conseil municipal Du Mardi 21 janvier 2020.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du conseil précédent**
- **Intervention extérieure**
- **Elections municipales (Bureau de vote des 15 et 22 mars)**
- **Délibérations**
- **Informations diverses**
- **Tour de table**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 21 janvier 2020 à 19 heures 00 sous la présidence d'Etienne FRERE, MAIRE.

Présents : Mme Catherine VENDEWINKELE, Mme Astrid FRERE, Nicole TUAL, Mme Yveline PADIEU, M. Michel PYTLAK, M Sébastien BATTON, M. Patrice BONAMY, M André BUREAUX, M. Cédric CAGNIARD, M. Georges CARPENTIER, M. Philippe DE WAELE, et M. Etienne FRERE

Absentes ayant données procurations : Mme Céline JACQUES à M. Michel PYTLAK, Madame Ludivine DUMEZ à Monsieur le Maire, Madame Françoise CROCHET à Monsieur Cédric CAGNIARD.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h01.

Secrétaire de séance : M. Michel PYTLAK.

-
- **Approbation du compte-rendu de la séance du 20/12/2019.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance 20/12/2019.

- **Intervention extérieure :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Jacques vice-président de la nouvelle association : « CECLO ».

Monsieur Philippe Jacques présente le but de cette association de loi 1901 qui est affiliée à la fédération territoriale de l'Oise.

A ce jour il est dénombré 6 adhérents.

D'autre part, Monsieur Jacques précise qu'il serait souhaitable de faire un point sur les clés qui ont été données afin de ne pas multiplier les doubles, et qu'il serait souhaitable de vérifier le bon fonctionnement et l'utilisation des vestiaires.

Monsieur le Maire lui répond en l'informant qu'un contrat officiel de mise à disposition du terrain et des vestiaires va être établi prochainement.

- **Tableau des élections municipales du 15 et 22 mars 2020 :**

L'enregistrement des horaires des assesseurs pour la tenue du bureau de vote est fait en séance.

- Les différentes délibérations

<u>DELIBERATIONS</u>	<u>CONTRE</u>	<u>POUR</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>UNANIMITE</u>	<u>ACCEPTE</u>	<u>REFUS</u>
Chèque de Mr et Mme FOLMER à remettre à l'école suite à la vente d'une parcelle de 7 centiares pour 1 euro symbolique		15			X	
Remboursement des frais de repas Madame MAUBARET 28,00 euros				15	X	
Nomination d'un délégué titulaire au SE 60 (Monsieur Cédric CAGNIARD)				15	X	
Cotisation CAUE 2020 montant 300,00 euros.		15		15	X	
Paiement pour la séance de cinéma de Noël aux écoles de Berneuil. 215,00 euros				15	X	
Validation de la Cotisation annuelle du COS 60 Montant 1080,00 euros	1	14			X	
Chèque de Monsieur DENHEZ de 200,00 euros à remettre au C.C.A.S.		15		15	X	
Contrat de travail de Madame Maubaret 35 heures (18 heures en Administratif – 17 H 00 en périscolaire-Technique)		15		15	X	

- **Informations diverses et réunions extérieures :**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Une réunion COPIL s'est tenue le 18 décembre 2019 suite à la loi NOTRE et que la CCLO va reprendre la compétence « eau et assainissement » qui était auparavant assurée par le syndicat d'eau et d'assainissement de Cuise la Motte. Une dissolution de ce syndicat est prévue en 2020.
- La prochaine réunion communautaire est prévue le 29 janvier 2020.
- La première réunion nuisance est programmée le samedi 15 Février salle saint Remi. Ce pour répondre aux nombreux retours du questionnaire mise en place en septembre 2019 et aux mails reçus sur l'adresse nuisancescommuneberneuil@orange.fr.
- Une modification de la tournée de passage des déchets aura lieu à compter du 1^{er} trimestre 2020. Une note explicative sera distribuée aux habitants fin Mars.
- Une permanence à la CCLO aura lieu du 20 janvier 2020 au 14 mars 2020 pour le changement des poubelles et en parallèle à la mairie du 24 au 29 février et du 2 au 7 mars 2020 le matin Une note explicative sera distribuée courant février.
- Pour la mise en place la fibre optique, la commune est en attente de la liste des travaux effectués pour signer le quitus de fin de travaux.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Tual concernant l'achat d'un défibrillateur étant obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les salles accueillant du public. Monsieur le Maire précise que les devis vont être étudiés afin de pouvoir se mettre en conformité.
- Monsieur le Maire rappelle que des dossiers de demande de subventions vont être lancés concernant la DETR pour l'année 2020, la date butoir étant fixée au 10 mars.

- **Tour de table :**

- Un trou en formation au niveau de la sucrerie vient d'être rebouché car celui-ci était dangereux.
- Des arbres rue de la Groseillère vont devoir être abattus car dangereux
- Une demande d'une tronçonneuse télescopique est à l'étude le coût serait de 1 000,00 euros.
- Des arbres sur la RD 335 sont dangereux.
Une réunion commission bois va être programmée prochainement afin de pouvoir organiser une coupe de bois pour l'année 2020.
- Il est rappelé que les balises sur la RD 81 (Rue de Sainte Claire) se voient très peu et qu'il serait souhaitable de les changer pour éviter tout accident.
- Il est demandé de bien vouloir enlever les cendriers en forme de cigarette sur la place des écoles car ceux-ci sont perçus comme incitation.
- Un problème de stationnement devant la ferme au 39 rue du Centre est de nouveau signalé, les bandes jaunes sont effacées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 00.

Fait le 05 FEVRIER 2020

Le Maire

E. FRERE